

**Membres en exercice:**

Séance du 12/02/2024

14

Le 12/02/2024 l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 05 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

**Présents : 11**

**Sont présents:** Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Frédéric MARTEAU, Philippe ODOU

**Votants: 11**

**Excuses:** Vincent BOUCHERY, Benoît LE PEZRON

**Absents:** Raphaël DEL CIOTTO

**Secrétaire de séance:** Françoise JAMA

Le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil du 27/11/2023

Objet: Décision modificative N°2/2023 - DE 2024 001

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1000.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	1000.00	

**TOTAL :** 0.00 0.00

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

**TOTAL :** 0.00 0.00

**TOTAL :** 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTIGNY-SUR-VESLE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Autorisation au Maire d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le BP 2024 - DE 2024 002

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales et demande l'autorisation de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget. Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2023 : 1 011 368.4 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »), soit : 1 011 368.4 x 25% = 252 842.1 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 252 842.1 €

Les chapitres concernés sont les Chapitres 20, 21 et 23.

Objet: Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux des Venteaux - DE 2024 003

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, leur décision de faire une aire de jeux aux Venteaux.

Le montant de l'opération s'élèverait à 54 076,05 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme sa décision et décide

1. De faire procéder à l'exécution de ces travaux dont le montant global HT est estimé à 54 076.05, sous réserve des aides accordées à la commune,
2. D'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2024,
3. D'assurer son financement sur fonds propres,

De solliciter le bénéfice d'une subvention Régionale dans le cadre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

Objet: Passage en M57 de l'association foncière - DE 2024 004

Le Maire rappelle au Conseil que tous les budgets doivent passer en référentiel M57. Il ne reste que le budget de l'association foncière encore géré en M14. La Secrétaire de Mairie gérant le budget, et avec l'accord de M. Chevalier, Président de l'association foncière, le Maire demande au conseil de voter pour le passage en M57 du budget de l'association foncière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Objet: Prêt à moyen terme - DE 2024 006

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : La réhabilitation de l'ancienne école en Mairie.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 679 446 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	679 446€
Subvention (s) :	284 619€
Court terme FCTVA	90 592€
Autofinancement	104 235€
Emprunt sollicité au CANE :	
<b>PRET MOYEN TERME</b>	<b>200 000€</b>

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 200 000 Euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en 8 années à partir de 2024 par périodicités trimestrielles.

Frais de dossier : 200 €

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Christophe BLOT, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Question diverses :

- Prime du pouvoir d'achat : Le Maire explique au Conseil que les employés ont droit à une prime du pouvoir d'achat à verser en une ou plusieurs fois avant le mois de Juin. Le Comité Social Territorial ayant donné un avis favorable il convient au Conseil de voter pour l'attribution ou non de cette prime. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain budget.
- Financement de la crèche de Jonchery-sur-Vesle : Le Maire énonce au Conseil que la crèche de Jonchery accueille actuellement 5 enfants de la commune de Montigny. Cette crèche est actuellement déficitaire et les frais supplémentaires sont intégralement pris en charge par la Mairie de Jonchery. Mme Poulain, Maire de Jonchery demande aux Mairies de payer une contribution qui s'élèvera à 1500€ par enfant. Le Conseil y réfléchira lors du vote du budget.
- Planning des travaux de l'école : Le Maire présente au Conseil Municipal le planning prévisionnel des travaux pour la rénovation de l'école en Mairie. Le Maire constate au vu des réunions de chantier avec les membres de la commission bâtiment que les travaux avancent comme indiqué dans le planning.
- Achat d'un aspirateur à feuille : Le Maire et le 1er adjoint Frédéric Fleury font part au Conseil que M. Ledoux, employé communal, a fait la demande d'un aspirateur à feuille. En effet il ramasse actuellement les feuilles à la main et cela représente une énorme pénibilité et occasionne des douleurs articulaires. Le Conseil en débattira au moment de l'étude du budget.

Le Conseil Municipal est clos à 21h45.

